

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Artikel: La Cour européenne de justice déclare discriminatoire le licenciement d'une travailleuse enceinte

Autor: mc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Campagne sur la violation des droits des femmes prisonnières

Amnesty International vient de lancer une grande campagne pour que cessent, dans le monde en général et aux Etats-Unis en particulier, les violations systématiques des droits des femmes détenues. Une lettre type à Janet Reno, ministre de la justice américaine, est à disposition à Amnesty, qui demande que des mesures soient prises pour mettre un terme aux viols, tortures et autres mauvais traitements dont les femmes prisonnières sont quotidiennement victimes. La lettre demande en outre que les auteurs de ces violations soient traduits devant un tribunal et que les femmes qui ont le courage de porter plainte soient protégées. Cette action est menée dans le monde entier. Elle peut atteindre des dizaines de milliers de lettres si les femmes solidaires des femmes s'y mettent partout. Renseignez-vous sur la représentation d'Amnesty International la plus proche de chez vous.

(m.c.)

Voici quelques extraits d'un message envoyé sur la liste Netfemmes par les Pénélopes, au sujet de la guerre au Kosovo. Et d'un appel que vous trouvez sur le Net. Les Pénélopes sont un groupe de féministes en France. Adresse e-mail: penelope@planete.net et site: <http://www.mire.net/penelopes>

Pourquoi la guerre au Kosovo? Des femmes s'interrogent.

La guerre au Kosovo fait la «Une» de tous les journaux, dans tous les médias. Les télévisions nous offrent en spectacle les souffrances des réfugiés. Des politiques, des militaires, des intellectuels, nous donnent leur point de vue. Mais dans cette avalanche d'«informations», nous, citoyen-ne-s, cherchons en vain les réponses à ces questions fondamentales:

– **Pourquoi**, avant comme pendant la guerre, les médias ne relaient-ils pas les paroles et les actions des ONG pacifistes serbes et des groupes de mères militantes pour la paix? L'armée populaire yougoslave les considère, depuis des années, comme «des traîtres intérieurs qu'il faut incarcérer».

La Cour européenne de justice déclare discriminatoire le licenciement d'une travailleuse enceinte

Selon un arrêt de la Cour européenne de justice du 30 juin 1998, une femme enceinte ne peut être licenciée du fait d'une absence prolongée résultant de complications découlant de sa grossesse. Mary Brown, qui n'a pas pu travailler en raison de complications découlant de sa grossesse, a été licenciée, car les termes de son contrat stipulaient qu'elle perdrait son emploi en cas d'absence pour maladie de plus de 26 semaines consécutives. Plusieurs actions en justice contre la décision de son employeur ayant été rejetées, la Chambre des Lords britanniques a interrogé la Cour européenne de justice sur cette affaire. Dans son arrêt, la Cour a estimé que les contrats donnant à l'employeur le droit de licencier un travailleur après une absence d'une durée indéterminée ne pouvaient pas s'appliquer aux cas

de grossesse. Un tel licenciement ne peut concerner que les femmes et constitue dès lors une discrimination directe fondée sur le sexe.

Toujours en ce qui concerne la maladie en cas de grossesse, mais dans un domaine un peu différent, rappelons qu'en Suisse, un arrêt du Tribunal fédéral des assurances, rendu public le 2 novembre 1998, stipule qu'une incapacité de travail dans les semaines qui précèdent l'accouchement ne supprime pas le droit à un congé maternité de seize semaines une fois l'enfant venu au monde. Le Tribunal a en effet condamné la pratique des caisses maladie qui imputent sur le congé maternité les indemnités payées en cas de complications entraînant une incapacité de travail dans les huit dernières semaines de la grossesse. (m.c.)

A propos du Kosovo sur Internet

– **Pourquoi** n'entendons-nous pas dans les médias l'appel lancé le 28 mars dernier par le Centre des Droits Humains de Belgrade qui, par l'intermédiaire du professeur Bozidar Jaksic, déplore la politique de l'OTAN: «(...) en une seule nuit, les attaques aériennes ont réduit en cendres les résultats de 10 ans de travail assidu mené par des ONG et l'opposition démocratique, dont le but principal n'était pas de «faire tomber» quelqu'un, mais plutôt de développer les institutions de la société civile, de promouvoir les valeurs libérales et civiles et de travailler à une solution pacifique des conflits?»

– **Pourquoi** réduit-on la crise yougoslave à des raisons politiques et religieuses alors que pour des économistes comme Catherine Samary (cf. *Le Monde* du 6.4.99), elle est due à «des facteurs socio-économiques qui se sont combinés à une crise économique».

S'ensuivent d'autres questions concernant les sanctions économiques, la non-arrestation de Slobodan Milosevic, le commerce

d'armes florissant, la dette des USA.

– **Pourquoi** occulte-t-on systématiquement les luttes exemplaires des femmes? Dans ce monde, elles résistent à la violence et tentent d'apporter des solutions pacifiques pour préserver la vie.

– **Pourquoi** ne donne-t-on jamais la parole aux Femmes en Noir de Belgrade? Dans tout système raciste, xénophobe ou fasciste, l'«autre» est délibérément ignoré pour mieux être détruit.

Nous, les Pénélopes, refusons le choix réducteur que l'on nous propose: OTAN ou Milosevic. D'autres solutions existent.

Cet engrenage du crime résulte d'une société fondée sur les valeurs de domination portées par les hommes au pouvoir et l'exclusion des femmes. C'est pourquoi les femmes au Kosovo sont les premières victimes et les premières déportées, comme en Bosnie, comme il n'y a pas si longtemps, en Afghanistan et en Algérie.